

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 23
Représentés : 9

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 21/09/2022

Date d'affichage : 21/09/2022

de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la BASTIDE PISAN, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT - Gilbert UVERNET - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Erwan DE KERSAINTGILLY - Jacki KLINGER - René LE VIAVANT - Elisabeth CAILLAT - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Margaret LOVERA - Corinne VERNEUIL - Audrey MICHEL - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :

Liliane LOURADOUR à Franck THIRIEZ / Danielle CERTIER à Francis LAPRADE / Jean-Pascal GARNIER à Patrick GARNIER / Isabelle BRUSSAT à Sonia BRASSEUR / Florian VYERS à Gilbert UVERNET / Christelle DUVERNET à Audrey TROIN / Kathia PIETTE à Olivier COURCHET / Philippe CHILARD à Mireille ESCARRAT / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

ABSENT :

Michaël RIGAUD

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La base nautique municipale de Cogolin organise, tout au long de l'année, des activités de loisirs nautiques et aquatiques et des entraînements sportifs, des stages sportifs, des offres de service à destination d'un large public.

Cet établissement fonctionne, toute l'année, à l'exception des vacances de Noël, du lundi au samedi (suivant la période), y compris pendant la saison estivale (juillet, août) selon un calendrier précis.

N° 2022/09/27-14

FIXATION DES TARIFS DES LICENCES PROPOSEES PAR LA FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

2022-458

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 07 OCT. 2022

ID : 083-218300424-20220927-DCM20220927_14-DE

N° 2022/09/27-14

FIXATION DES TARIFS DES LICENCES PROPOSEES PAR LA FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

La base nautique, dans le cadre de ses activités, propose aux personnes désirant pratiquer la voile une prise de licences sportives de la Fédération Française de Voile.

Le prix des licences est approuvé en conseil des ligues et bureau exécutif pour la saison sportive 2022/2023.

Il est proposé au conseil municipal de modifier les tarifs des différentes licences proposées par la Fédération Française de Voile.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

FIXE les tarifs, comme exposés ci-dessous :

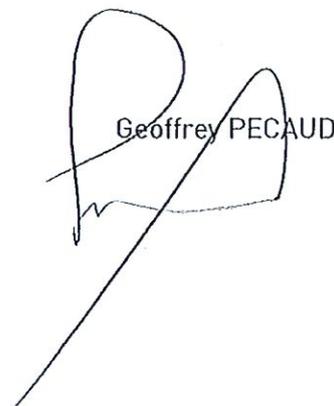
Prix et types de licences 2022/2023

Prix des licences approuvé en conseil des ligues et bureau exécutif :

| | |
|--|---------------------|
| licence club adulte | : 60 € (dont primo) |
| licence club jeune | : 30 € (dont primo) |
| compétition : licence temporaire 1 jour | : 16 € |
| compétition : licence temporaire 4 jours | : 31 € |
| loisir annuel : passeport voile | : 12 € |
| loisir 1 jour : pass voile | : 4 € |

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A L'UNANIMITE.

Le secrétaire,


Geoffrey PECAUD



Le maire,


Marc Etienne LANSADE